Le présent de l'impératif

Il sert à exprimer des ordres, des conseils, des interdictions, des restrictions.

Il ne possède que trois personnes : la deuxième personne du singulier, la première personne du pluriel et la deuxième personne du pluriel.

Attention : Le sujet n'est jamais exprimé.

1) Etre et avoir

Etre: sois, soyons, soyez <u>Avoir</u>: aie, ayons, ayez

2) Verbes du 1^{er} groupe

<u>Chanter</u>: chante, chantons, chantez

Remarque : devant les pronoms « en » et « y », les verbes conjugués à la deuxième personne du singulier prennent un « s ».

Ex: Manges-en. Penses-y.

3) Verbes du 2^{ème} groupe

<u>Finir</u>: finis, finissons, finissez

4) <u>Verbes du 3^{ème} groupe</u>

<u>Venir</u>: viens, venons, venez <u>Faire</u>: fais, faisons, faites

Dire: dis, disons, dites

Prendre: prends, prenons, prenez

<u>Voir</u>: vois, voyons, voyez

<u>Aller</u>: va, allons, allez (mais on écrit vas-y)

Savoir: sache, sachons, sachez